



AVIS D'OUVERTURE DE CONCERTATION

COMMUNE DE BORDEAUX

Aménagement allées de Tourny

Le public est informé que par délibération n°2024-91 en date du 2 février 2024, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'ouvrir une concertation réglementaire au titre de l'article L.103-2 et R.103-1 du Code de l'Urbanisme pour le projet d'aménagement des allées de Tourny à Bordeaux.

Un dossier de concertation et un registre de concertation seront déposés :

- A la cité municipale situé au 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux
- A la mairie de quartier de Bordeaux centre, situé au 19 rue Père Louis Jabrun

Ces dossiers seront tenus à la disposition du public qui pourra formuler ses observations sur les registres prévus à cet effet à compter du 6 mars 2024 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et ce, pendant toute la durée de la concertation ainsi que sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr

Des ateliers participatifs et des réunions publiques seront organisés tout au long de la concertation.